

# L'IMPR en bref

## Qu'est-ce que l'IMPR?

L'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés (IMPR) est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation Giustra, les Fondations pour une société ouverte, la Fondation Shapiro et le Carrefour des réfugiés de l'Université d'Ottawa. L'IMPR vise à encourager et à appuyer la création et l'expansion des programmes de parrainage communautaire dans le monde entier. L'IMPR a d'abord fait connaître l'initiative, l'expérience et l'histoire du Canada en matière de parrainage communautaire, et a aidé des pays à concevoir de nouveaux programmes en fonction de leurs besoins uniques, puis elle a diffusé des innovations dans le domaine du parrainage communautaire partout dans le monde.

En partenariat avec les dirigeants communautaires locaux et les décideurs gouvernementaux, l'IMPR vise à :

- ▶ accroître les possibilités de réinstallation des réfugiés et améliorer les résultats d'intégration des réfugiés en incitant les gouvernements, les particuliers, les philanthropes, les groupes communautaires et les entreprises à participer aux efforts de réinstallation;
- ▶ renforcer les collectivités hôtes locales qui se rassemblent pour accueillir de nouveaux arrivants;
- ▶ favoriser des sociétés accueillantes et inclusives et améliorer le discours sur les réfugiés et les autres nouveaux arrivants.

## Que fait l'IMPR?

### 1. EXPÉRIENCE ET ÉCHANGE D'INFORMATION

*Permet de partager les expériences de parrainage communautaire des pays et de fournir des ressources publiques sur le parrainage communautaire.*

### 2. PROMOTION DU PARRAINAGE COMMUNAUTAIRE

*Recense et appuie les acteurs concernés, notamment les organisations de la société civile, les autorités locales, nationales et régionales et les communautés désireuses de promouvoir le parrainage communautaire.*

### 3. SOUTIEN STRATÉGIQUE ET AIDE TECHNIQUE

*Fournit des conseils techniques et stratégiques pour aider les gouvernements et les intervenants communautaires à concevoir et à élargir leurs propres programmes de parrainage communautaire.*

### 4. ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX

*Crée des partenariats et des réseaux pour que les principaux intervenants puissent entrer en contact et bénéficier du partage et de l'échange des connaissances.*